



SANARY SUR MER

AVIS N°2026-07

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA SUITE D'UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1. Objet de la publicité

La commune a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de M. Jérôme Laplane, exploitant sous l'enseigne « Les Pots de Jérôme », en vue de l'installation et de l'exploitation d'un stand de dégustation-vente de sorbets artisanaux issus de l'agriculture biologique certifiée dans le cadre de la Fête du blé et du pain, organisée par la commune le samedi 27 juin 2026 sur le site du Jardin des Oliviers à Sanary-sur-Mer. La commune envisage de délivrer à cet opérateur un titre d'occupation temporaire du domaine public, sous réserve de l'absence de manifestation d'intérêt concurrente à l'issue de la présente publicité et du respect des conditions fixées par la commune.

La présente publicité a pour objet, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, de permettre à tout opérateur intéressé de manifester un intérêt concurrent pour l'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public communal en vue d'un projet présentant des caractéristiques similaires.

L'organisation générale de la Fête du blé et du pain, l'accueil du public, la définition du programme général de la manifestation, la gestion générale du site et les mesures générales d'ordre public relèvent exclusivement de la commune.

L'occupation envisagée portera exclusivement sur :

- l'installation d'un stand ou emplacement de dégustation-vente
- la vente et/ou dégustation de sorbets artisanaux issus de l'agriculture biologique certifiée, dans le respect des prescriptions fixées par la commune
- les opérations strictement nécessaires au montage, à l'exploitation et au démontage des installations autorisées.

2. Localisation

Site du jardin des oliviers – 83110 Sanary-sur-Mer. L'emplacement exact du stand sera déterminé par la commune en fonction des contraintes d'organisation, de sécurité, de circulation du public et d'aménagement du site.

3. Durée du titre

Occupation ponctuelle de courte durée pour la Fête du blé et du pain du samedi 27 juin 2026, incluant les temps strictement nécessaires au montage, à l'exploitation du stand et au démontage des installations autorisées.

Les horaires précis d'installation, d'exploitation et de démontage seront fixés par la commune dans le titre d'occupation.

4. Fondement juridique

La présente publicité est organisée sur le fondement des articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation envisagée permettant l'exercice d'une activité économique sur le domaine public et faisant suite à une manifestation d'intérêt spontanée. Compte tenu du caractère ponctuel et de courte durée de l'occupation envisagée, la commune procède à une publicité préalable destinée à permettre à tout opérateur susceptible d'être intéressé de manifester un intérêt concurrent.

5. Procédure

La présente publicité a pour objet de vérifier l'existence éventuelle de manifestations d'intérêt concurrentes. En l'absence de manifestation d'intérêt concurrente dans le délai fixé au présent avis, la commune pourra délivrer le titre d'occupation temporaire du domaine public à l'association à l'origine de la manifestation d'intérêt spontanée, sous réserve du respect des conditions fixées par la commune. En cas de manifestation

d'intérêt concurrente, il sera procédé à un examen comparatif des candidatures reçues au regard des critères définis au présent avis.

La commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la procédure pour tout motif d'intérêt général.

6. Conditions générales d'occupation

Le futur occupant devra notamment :

- respecter l'emplacement attribué par la commune
- respecter les horaires d'installation, d'exploitation et de démontage fixés par la commune
- maintenir les lieux en parfait état de propreté
- procéder à l'enlèvement des déchets générés par son activité
- ne procéder à aucune dégradation ni modification des installations ou espaces mis à disposition ;
- obtenir, le cas échéant, les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité de vente sur le domaine public
- respecter la réglementation applicable à la vente et/ou dégustation de denrées alimentaires
- justifier d'une assurance en responsabilité civile couvrant l'activité exercée
- respecter l'ensemble des prescriptions de sécurité, d'ordre public, d'hygiène, de salubrité et de tranquillité publiques applicables

Le titre d'occupation sera délivré à titre précaire et révocable. La redevance d'occupation sera fixée conformément à la délibération n° 2025-41 du Conseil municipal du 9 octobre 2025 fixant les droits de place et de voirie à compter de l'année 2026, sous réserve des stipulations particulières du titre délivré.

7. Critères d'examen des manifestations d'intérêt concurrentes

En cas de pluralité de manifestations d'intérêt, la commune appréciera les candidatures au regard des critères suivants :

- adéquation du projet avec l'objet de l'occupation et les objectifs de la Fête du blé et du pain
- qualité et cohérence de l'offre proposée, notamment au regard du caractère local, artisanal, agricole, biologique ou environnemental des produits
- garanties professionnelles, administratives et assurantielles du candidat
- garanties en matière d'hygiène, de sécurité alimentaire et de bonne exécution de l'occupation
- respect des contraintes du site, des horaires et des prescriptions communales
- conditions financières et domaniales proposées.

8. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt

- Les candidats intéressés doivent adresser leur manifestation d'intérêt, accompagnée d'une présentation succincte de leur projet et de leurs garanties professionnelles, administratives et assurantielles, au plus tard le 26 juin 2026 à 12h00, par voie électronique ou postale à l'adresse suivante :
- jardin.des.oliviers@sanary.fr
- Jardin des Oliviers - 665 chemin de Sainte Trinide, 83110, Sanary-sur-Mer

9. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service concernée, aux coordonnées suivantes : jardin.des.oliviers@sanary.fr – 0494741222 / 0636127008